

## DOCUMENT 4-5

### DELAIS POUR DEPOSER UNE DEMANDE PPR ET UN AVIS D'ENGAGEMENT A SKYGUIDE

Sauf accord mutuel prévoyant un délai plus court, les délais suivants doivent être respectés

Jour et heure du mouvement à Payerne	Dépose demande PPR		Dépose avis d'engagement à Sg	
	par requérant		par CAC	
Les lundis entre 07.30 et 12.00	Les vendredis avant 15.00		Les vendredis avant 16.00	
Les lundis, mardis, mercredis,jeudis, vendredis entre 13.15 et 17.00	Les mêmes jours avant 10.00		Les mêmes jours avant 11.00	
Les mardis, mercredis, jeudis, vendredis entre 07.30 et 12.00	Les jours précédents avant 15.00		Les jours précédents avant 16.00	
Les lundis - Vols AMNO	Les vendredi avant 15.00		Les vendredis avant 16.00	
Les mardis, mercredis, jeudis, vendredis - Vols AMNO	Les jours précédents avant 15.00		Les jours précédents avant 16.00	
Les samedis - Vols AMNO	Les jeudis avant 15.00		Les jeudis avant 16.00	

Ces délais sont déposés sur le site [www.coreb.ch](http://www.coreb.ch)